

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009**

DATE DE CONVOCATION :

04 décembre 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	28
ABSENTS REPRESENTES :	5
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. LAPORTE

Présents :

Mme TALLET, Maire, MM. GUILLAUME, PIOTROWSKI, Mmes HUOT, DAL FARRA, M. DERMY, Mme WATERSCHOOT, M. LONDE, Mme LECHENE, M. HART, Mme KAZARIAN, MM. RUSSO, BOUGLOUAN, BRUN, Mmes SOUBIE-LLADO, HURTADO, M. GEORGES, Mmes SAUNIER, NTEP, GOBERT, M. LAPORTE, Mme DALISSIER, M. DUBOIS, Mme ROBERT, M. LOPEZ, Mme JEUNESSE.

Arrivé en cours de séance :

Mme BRET-MEHINTO (arrivée à 19h45, pour le point 02) a donné pouvoir à Mme DAL FARRA
M. FAURE (arrivée à 19h55, pour le point 07) a donné pouvoir à M. PIOTROWSKI.

Absents, excusés et représentés :

M. DARSEL qui a donné pouvoir à M. HART
M. BOUSSIR qui a donné pouvoir à M. GUILLAUME
Mme IDIR qui a donné pouvoir à Mme NTEP
M. DESBROUSSES qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN
Mme HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme TALLET.

Absents :

Mme BOMBART, M. LECLERC

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCEDE à l'installation d'une nouvelle Conseillère Municipale : Mme Chantal JEUNESSE, en remplacement de M. Thomas DEPAEPE démissionnaire ;

ACCEPTE, à l'unanimité, suite à l'avis favorable de la Conférence des Présidents du 07 décembre 2009, d'ajouter à l'ordre du jour les 2 points suivants :

- les « Avenants de transfert et conventions avec la Commune de Noisiel et l'O.M.E.N., pour les classes de découverte, les accueils de loisirs et les accueils périscolaires »,
- la « Motion contre les coupures d'énergie » ;

ACCEPTE, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour le point relatif à la « Transaction avec la société PELLICAM » ;

APPROUVE, à l'unanimité, les procès verbaux des Conseils Municipaux des 26 janvier, 23 mars, 18 mai et 22 juin 2009 ;

DECIDE, à l'unanimité, de prendre en charge les frais occasionnés par le recensement rénové de la population devenu annuel ;

FIXE la rémunération des six agents recenseurs pour l'année 2010 de la manière suivante :

- 1,71 € par bulletin individuel,
- 1,20 € par feuille de logement,
- 20,00 € la séance de formation (deux séances sont dispensées) par agent recenseur ;

PRECISE que les fiches des logements non enquêtés ne seront pas rémunérées ;

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009, sur les chapitres budgétaires suivants :

- ⇒ 20 – Immobilisations incorporelles, pour 4 068,00 €
- ⇒ 21 – Immobilisations corporelles, pour 297 532,00 €
- ⇒ 23 – Immobilisations en cours, pour 747 125,00 € ;

DECIDE, à l'unanimité, de verser aux associations et organismes suivants des acomptes sur leur subvention 2010, dès le mois janvier 2010 :

ASSOCIATIONS CONCERNEES	ACOMPTES POUR L'ANNEE 2010
Maison Pour Tous Victor Jara	37 500 €
Centre Social Georges Brassens	37 500 €
Office Municipal d'Animation (OMA)	9 147 €
Amicale des employés communaux	30 000 €
Club Amitié 3ème Age	2 000 €
Association de l'école de musique et orchestre d'harmonie de Champs/Marne - Fonctionnement	100 000 €
Ateliers	5 000 €
Association Culture et Loisirs de Champs	2 287 €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	11 000 €
A.S Champs Football	5 000 €
A.S Champs Volley-Ball	500 €
Tennis Club	2 200 €
Rugby Club de Champs/Marne	2 200 €
Hand-ball Club Campésien	1 500 €
Basket Club de Champs/Marne	2 200 €
Futsal Club	1 700 €

DIT que les Conseillers Municipaux, membres des associations, ne votent pas la subvention, en application de la réglementation en vigueur pour ce qui concerne leur association ;

ACCEPTTE, à l'unanimité, d'admettre en non valeur les sommes figurant sur les états des produits irrécouvrables dressés par la Trésorière Principale de Marne-La-Vallée et s'élevant à la somme de 45 943.73 € pour les années 1992 à 2009 ;

DECIDE, à l'unanimité, de transformer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe ;

DIT que le tableau des emplois est modifié ainsi qu'il suit :

Grade	de	Passe à	Différence
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	26	25	- 1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	176	177	+ 1
TOTAL	202	202	0

DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer au régime d'assurance-chômage des collectivités territoriales pour l'ensemble des agents non titulaires, auprès de l'A.S.S.E.D.I.C., à compter du 1er janvier 2010, pour un montant estimatif de 166 000 € ;

APPROUVE la convention d'adhésion au régime d'assurance-chômage avec l'A.S.S.E.D.I.C. ;
AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

S'OPPOSE, par 30 voix **POUR** et 3 voix **CONTRE** (M. DUBOIS, Mme ROBERT, Mme JEUNESSE), à toute notion de fermeture -compte tenu de la réalité des enfants devant être accueillis dans chaque quartier-, ou d'ouverture conditionnelle de classe, car cette situation entretient un climat d'instabilité et de déstructuration, chez les enfants et les parents, comme chez les enseignants, qui ne peuvent en temps et en heure et dans l'intérêt général, prévoir une structure pédagogique fiable, et qui pose le problème du " devenir des derniers enseignants arrivés ou non titulaires d'un poste " ;

AFFIRME qu'il faut une stabilité des équipes d'enseignants. Pour ce faire, la carte scolaire ne peut être élaborée " une année sur l'autre ", mais en fonction des données fiables de la Municipalité, concernant les perspectives d'enfants scolarisables ;

DEMANDE que la carte scolaire soit établie " dans une durée des deux – trois années prévisionnelles " pour éviter tout risque d'ouverture / fermeture une année sur l'autre ;

DEMANDE que l'Education Nationale prévoie plus d'enseignants que de classes afin d'organiser tous les remplacements – maladie, grossesse, formation, décloisonnement ;

DECIDE, à l'unanimité, de reconduire l'organisation de centres de vacances pour les enfants, pour l'été 2010 ;

ARRETE le nombre de places à 132 enfants âgés de 6 à 12 ans (fin CM2), sans répartition afin de s'adapter à la demande des familles ;

PRECISE que les séjours soient strictement réservés aux campésiens ;

ACCEPTE de retenir 12 séjours en bord de mer, en montagne et à la campagne, pour des durées de deux et trois semaines, et les 6 destinations suivantes :

ORGANISMES	LIEU DE SEJOUR
ENJEU	Le Belvédère (Cantal)
ENJEU	Guidel (Morbihan)
AUTREMENT LOISIRS	Ile de Noirmoutier (Vendée)
O.D.C.V.L.	Carry le Rouet (Bouches du Rhône)
U.N.C.M.T.	Sollières (Savoie)
PLANETE AVENTURES	St Sernin-sur-Rance (Aveyron)

DECIDE la coopération, par convention, avec les organismes suivants :

ENJEU	23 rue de l'Union	93 300 AUBERVILLIERS
AUTREMENT LOISIRS	9 Rue du Rivage	59 320 SEQUEDIN
O.D.C.V.L.	Parc d'activités de la Roche	88 000 EPINAL
U.N.C.M.T.	4 Avenue du Parc St André	14 200 HÉROUVILLE ST CLAIR
PLANETE AVENTURES	10 rue Paul Olivier	92 500 RUEIL MALMAISON

DIT que les réservations définitives auront lieu après le forum qui se déroulera le samedi 13 mars 2010 ;

ARRETE le montant total des séjours des centres de vacances 2010 à la somme de 123 000,00 € T.T.C. auquel s'ajouteront les frais nécessaires à la mise en place de l'organisation des centres de vacances 2010 ;

PRECISE que le coût moyen d'un séjour est évalué à 950,00 € T.T.C. par enfant ;

DECIDE d'appliquer aux familles campésiennes, en fonction de leur quotient familial, la grille de participations familiales en pourcentage suivante :

Tranches de tarification	A	B	C
	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants
1	29%	25%	21%
2	33%	29%	25%
3	37%	33%	29%
4	41%	37%	33%
5	49%	45%	37%
6	53%	49%	41%
7	57%	53%	45%
8	61%	57%	51%
9	65%	61%	53%
10	69%	65%	57%
11	73%	69%	61%
12	77%	73%	65%
13	81%	77%	69%
14	85%	81%	77%

RAPPELLE que la tarification est établie en fonction du coût du séjour auquel est appliqué un taux d'effort fixé par délibération, et que la participation des familles bénéficiaires de bons vacances est réduite de moitié ;

ACCEPTÉ le paiement des centres de vacances par « Chèque Vacances », une convention étant déjà passée avec l'A.N.C.V. ;

DIT que le paiement des familles se fait en trois fois après le versement de 30 € lors de la pré-inscription afin de retenir le séjour, réparti de la façon suivante :

- 25% de la participation familiale lors de la confirmation de la place
- 25% de la participation familiale deux mois avant le départ
- 50% de la participation familiale, déduction faite des 30 € d'acompte, un mois avant le départ ;

DIT que le versement de 30 € par les familles est considéré comme réservation définitive pour l'un des trois séjours mentionnés sur la fiche de pré-inscription ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette activité seront inscrits au budget 2010 et de prévoir le versement d'acomptes ;

DIT qu'en cas de désistement, et en l'absence de justificatif médical, et si la place ne peut être rétrocédée, qu'une somme soit retenue et due. En fonction de la date d'annulation, elle pourra varier de la façon suivante :

- Plus de 30 jours avant le départ, une somme forfaitaire de 38 € sera retenue pour frais de dossier.
- Moins de 30 jours avant le départ, il sera retenu 25% du montant de la participation familiale sur le séjour choisi, sans déduction du bon vacances (38 € minimum).
- Moins de 10 jours avant le départ, il sera retenu 50% du montant de la participation familiale sur le séjour choisi, sans déduction du bon vacances,
- Pour une non présentation de l'enfant le jour du départ, il sera retenu la totalité du montant de la participation familiale sans déduction du bon vacances ;

DIT que les frais médicaux soient remboursés aux organismes, selon les modalités définies dans chaque convention. Les frais médicaux des enfants malades pendant le séjour seront réglés au retour par la famille à la municipalité. Les feuilles de remboursement leur seront alors remises ;

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement des élus et agents qui visiteraient les centres, avant et pendant les séjours ;

DIT que l'élaboration du budget 2010 tiendra compte de cette nouvelle proposition et que les recettes seront imputées à l'exercice 2010 ;

RAPPELLE que le Maire est autorisé, par délégation du Conseil Municipal, à signer par Décision les conventions et les avenants y afférant dans le cadre de ces séjours, ainsi que tout document relatif à cette opération, dans l'éventualité d'une annulation de séjour et de son remplacement par un nouvel organisme ;

APPROUVE, à l'unanimité, la convention concernant la prestation de service pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) de Pablo Picasso, remplaçant la précédente, avec la C.A.F. ;

PRECISE que cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, renouvelable par demande expresse ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ;

PRECISE que le gestionnaire s'engage notamment à tenir une comptabilité générale et une comptabilité analytique distinguant chaque activité, à valoriser les contributions à titre gratuit, et également à renseigner sur le site Internet de la C.N.A.F. « mon-enfant.fr », les conditions d'admission, les tarifs et les disponibilités d'accueil de la structure ;

APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°1 de prolongation au contrat « Enfance - Jeunesse » conclu avec la C.A.F. de Seine-et-Marne ;

PRECISE que le contrat est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2012 ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions les plus fortes possibles ;

DECIDE, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2010, l'animation sportive intitulée « Faites du Sport » à destination des enfants et des jeunes de la commune, pendant les congés scolaires, selon le calendrier suivant :

Vacances	Nombre Jours	Heures de fonctionnement	Heures de préparation	Heures activités exceptionnelles
Hiver	10	275,00	10,00	A répartir selon les besoins de chaque période
Printemps	10	255,00	10,00	
Juillet	19	522,50	20,00	
Août	20	550,00	20,00	
Automne	07	192,50	10,00	
TOTAL	66	1815,00	70,00	200,00

DEFINIT les orientations de ces activités ainsi qu'il suit :

L'opération fonctionnera pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël), du lundi au vendredi et proposera :

- Des activités traditionnelles dans les gymnases de 14h00 à 16h00 pour les 6/10 ans et de 16h00 à 19h00 pour les + de 11 ans (préados, ados et jeunes adultes),
- Des activités nouvelles orientées vers un public féminin pour les préados,
- Des stages sportifs, avec une attention particulière pour les stages de natation,
- Des rencontres sportives,
- Des activités de plein air,
- Des animations sportives en soirée, ouvertes à tous et intitulées « Ce soir c'est sport », une fois par période de vacances,
- Des séjours avec les services Jeunesse et Enfance pour les enfants de « Faites du Sport » et des autres services,
- Des actions transversales :
 - Olympiades,
 - Champs d'Eté,
 - Jeux Aquatiques,
 - Stages,
 - Rencontres sportives,
 - Sorties à la journée,
- Des rencontres inter villes ;

ARRETE les points d'accueil suivants : le gymnase « Pablo Picasso » et le gymnase des « Pyramides », sachant que ces lieux peuvent varier en fonction des travaux ou de la disponibilité des installations sportives ;

PREVOIT l'organisation de sorties en utilisant des moyens de transport ;

DIT que certaines activités seront organisées conjointement avec les clubs sportifs locaux ou des organismes spécialisés dans l'accueil des groupes ;

PRECISE que l'encadrement sera sous la responsabilité des 3 éducateurs de la commune :

- 2 E.T.A.P.S.,
- 1 éducateur B.P.J.E.P.S.,

et elle sera constituée d'éducateurs sportifs diplômés.

Pour chaque jour de fonctionnement, il est demandé 27h30 de vacations. Ceci permettra d'assurer l'ensemble des actions programmées et auxquelles devront s'ajouter 200 heures de vacations supplémentaires permettant d'organiser des activités exceptionnelles. Parmi

celles-ci, il est à noter les mini séjours qui demandent un volume horaire important, ainsi que toutes les actions transversales ;

FIXE la rémunération du personnel d'encadrement pour 2010, susceptible de variation en fonction des revalorisations statutaires, à :

- o pour les éducateurs sportifs diplômés, 17,94 € brut de l'heure,
- o pour les assistants, 13,46 € brut de l'heure ;

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'intégralité de ce programme d'actions sportives ;

DIT que pour certaines activités (sorties, mini séjours, stages), une participation financière sera demandée ;

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport d'activité, pour l'année 2008, du Syndicat Intercommunal des Centres De Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.) ;

DECIDE, à l'unanimité, de reconduire et de développer, pour l'année 2010, les actions, animations et activités mises en œuvre en 2009 dans les différents secteurs d'intervention du service VIE DES QUARTIERS, en direction de tous les campésiens ;

ADOPTE le projet d'actions des campagnes de Prévention Sécurité Routière, Santé et Citoyenneté à destination des enfants, préadolescents et adolescents et adultes ;

SOLLICITE de la Direction Départementale de l'Équipement les subventions les plus élevées possibles (notamment, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) ;

RAPPELLE que le Maire est autorisé à signer les conventions ou contrats à intervenir pour la réalisation des actions proposées, entre autre, dans le cadre des campagnes de Prévention Santé et Sécurité Routière 2010, notamment pour le prêt ou la location d'expositions spécifiques, des prestations d'intervenants ou de spectacles ;

AUTORISE le Maire à signer, si cela est nécessaire dans le cadre de ces actions, un avenant au contrat d'assurance ;

APPROUVE, à l'unanimité, les avenants n°1 aux conventions pour les classes de découverte, les accueils de loisirs et les accueils périscolaires, avec la Commune de Noisiel et l'O.M.E.N., pour effet du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009 ;

AUTORISE le Maire à signer lesdits avenants ;

APPROUVE les nouvelles conventions pour les classes de découverte et les accueils périscolaires, avec la Commune de Noisiel, pour effet à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions ;

PRECISE que ces dernières conventions se substituent aux précédentes passées avec l'O.M.E.N., ainsi qu'aux avenants cités ci-dessus, à compter des dates respectives indiquées ;

APPROUVE, à l'unanimité, la transaction avec la société PELLICAM, sise 80 avenue du Général De Gaulle – 91 170 VIRY CHATILLON, dans le cadre du marché public de « conception et mise en page de publications municipales », pour un montant du par la Commune de 6.976,21 € T.T.C. (six mille neuf cent soixante seize euros et vingt et un centimes) ;

PRECISE que cette somme est nette, forfaitaire et non actualisable ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de transaction ;

PRECISE que la transaction aura, entre les parties, autorité de la chose jugée, et comporte donc la renonciation pour chacune des parties, à toute instance ou action née ou à naître ;

ADOPTE, à l'unanimité, la motion suivante :

« Toute coupure d'électricité et/ou de gaz touchant des familles en difficultés pour des raisons économiques et sociales est interdite sur le territoire de la commune de Champs-sur-Marne, dès lors que, pour chacune des familles considérées, il ne peut être justifié que tous les moyens de prévention et de résorption des dettes de fourniture d'énergie aient été mises en œuvre au titre de la solidarité nationale, pour garantir le droit à l'énergie pour tous ».

PREND ACTE des Décisions du Maire prises, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la séance du Conseil Municipal 09 novembre 2009.

ENTEND les remerciements :

- de la part de Mme Michelle ROCHE, pour avoir pris en compte son courrier de septembre par lequel elle demandait la réinstallation d'un banc à l'Orée du Bois ;
- de la part du Lycée René DESCARTES, pour l'aide matérielle (mise à disposition d'une sonorisation), lors de leur cérémonie de remise des diplômes du B.E.P. et du Baccalauréat le 25 septembre ;
- de la part de la Caisse de MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE, pour la mise à disposition de la Maison de la Solidarité, quartier Pablo Picasso, afin d'y réaliser leurs Instants Santé ;
- de la part de l'Association VIOUTOU, pour le soutien à la construction du centre de vie pour les enfants de la Houéké au Bénin ;
- de la part de Mme Christiane GRASSAUD, pour lui avoir permis de suivre un stage de formation du C.N.E.D., au sein de la mini crèche des Vignes de Bailly et de l'école maternelle de la Garenne ;
- de la part de l'Association MEDIEVA, pour le prêt de la salle Jean EFFEL et l'impression d'affiches et tracts, permettant l'organisation d'une soirée médiévale dans le cadre du Téléthon.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H45.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique
est affiché à la porte de la Mairie le .

Le Maire,
Conseillère Générale

Maud TALLET